

Conditions générales 1020 Run

Sont soumises à ces conditions toutes les épreuves de course à pied et de marche ayant lieu le jour de la 1020 Run, en général, le 1^{er} samedi suivant le Jeûne fédéral.

Toute inscription en tant que participant·e à la 1020 Run entraîne l'acceptation expresse des présentes conditions accessibles sur le site internet www.renens.ch/1020run et lors de l'inscription sur le site de notre chronométreur.

1. Organisation

La 1020 Run est organisée par le service Sport-Intégration-Ressources humaines de l'administration communale de la Ville de Renens avec l'aide du tissu associatif local et de bénévoles dans le but de promouvoir le sport et l'activité physique auprès de la population. Manifestation à but non lucratif, elle est ouverte à toutes et tous.

2. "Cours avec ton cœur"

Depuis 2012, la 1020 Run soutien une organisation caritative. Lors de l'inscription et le jour de la course au stand de l'organisation soutenue, les participant·e-s peuvent faire un don. Ce concept de collecte de fonds est intitulé "Cours avec ton cœur ».

3. Inscriptions

Les épreuves sont ouvertes aux adultes et aux enfants dès quatre ans. Seul le tableau des catégories disponible sur le site internet officiel ou auprès du Service Sport-Intégration-Ressources humaines fait foi.

Les inscriptions sont personnelles, fermes et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. Elles se font à l'avance par le site internet de l'organisateur ou sur place jusqu'à 1 heure avant le départ de chaque catégorie, moyennant un supplément de CHF 5.-.

4. Dossards

Les dossards sont remis sur présentation d'un justificatif sur le site de Verdeaux à Renens le jour de la manifestation dès 10h. Les personnes inscrites via internet présentent la confirmation en ligne reçue à l'occasion de leur inscription ou toute autre preuve du règlement de la finance d'inscription. Le dossard doit être fixé sur le devant du corps de manière visible et non plié. Il donne accès au service de consigne, aux vestiaires et aux ravitaillements.

5. Chronométrage et classement

Toutes les catégories sont chronométrées. Un classement par catégorie est produit pour chaque course, sauf pour les *5km pour tous !* et les *2.5km pour tous !* dont les temps seront affichés par ordre alphabétique.

Les classements sont disponibles sur place immédiatement après chaque course ou sur le site du chronométreur une heure après chaque course. Ils sont également publiés sur le site de l'organisateur après l'événement.

6. Prix

Des prix récompensent les trois premiers de chaque catégorie, excepté pour le relai où seule la meilleure équipe est récompensée. Les prix sont remis lors de l'une des deux cérémonies protocolaires au milieu et à la fin des courses. Aucun prix n'est échangé, ni envoyé par la poste.

7. Trophée des écoles

Les enfants scolarisés à Renens ont la possibilité de s'inscrire auprès de leur maître·sse de classe afin de concourir avec leur classe. Participer au Trophée des écoles n'empêche pas d'être classé·e dans les catégories individuelles, pour autant que cela ait été indiqué lors de l'inscription au Trophée des écoles.

Un classement par taux de participation de la classe à la course est établi et des prix sont décernés aux trois meilleures classes primaires et secondaires respectivement. Un prix spécial est tiré au sort parmi toutes les classes participantes.

8. Responsabilité parentale

La participation des enfants et mineurs est sous l'entière responsabilité de leurs parents. Leur inscription doit être faite par un représentant légal ou avec leur autorisation. Les parents ne peuvent pas courir avec leurs enfants. Une exception est faite pour la catégorie des moins de 6 ans (U6) dans le but d'initier les tout jeunes enfants à une course pédestre populaire avec départ en ligne. Les parents doivent partir derrière et ne pas gêner les autres coureurs ni procurer un avantage compétitif à leur enfant sous peine de disqualification.

9. Responsabilité, assurance, accident et vol

Les concurrent·e·s participent à la 1020 Run sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol. Tous les participant·e·s doivent être personnellement assuré·e·s. Ils se conformeront à la Loi sur la circulation routière, ainsi qu'aux instructions des organisateurs, de la police, des pompiers et des bénévoles répartis sur le parcours et le site de la manifestation.

10. Protection des données

Par son inscription à la 1020 Run, le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscription et de résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias, écrits, radiophoniques, télévisuels et électroniques, ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers.

Les adresses emails des personnes inscrites pourront être utilisées pendant 1 année à partir du jour de l'événement pour transmettre des informations importantes liées à la manifestation. Ces adresses ne seront ni divulguées à des tiers ni utilisées à des fins commerciales.

Les photos et films réalisés par l'organisateur dans le cadre de la manifestation peuvent être utilisés sans contrepartie financière pour des médias écrits, radiophoniques, télévisuels et électroniques, d'autres publications, ainsi que pour les besoins promotionnels de la manifestation. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation. Le participant accepte par son inscription que son image puisse être utilisée dans ce cadre.

11. Litige

Tout litige est tranché définitivement par le Comité d'organisation. La décision prise ne peut être sujette à contestation ou recours.

Le Comité d'organisation de la 1020 Run, juillet 2023